



COMMISSION JEUNES ARBITRES

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.75

PV N°43 DU SAMEDI 28/06/2025

Réunion du lundi 23 juin 2025

Président de la commission : Victor PEREIRA - 06 16 98 37 18
Président délégué : Antonio RODRIGUES - 06 80 40 26 80
Vice-président / Relation avec les clubs : Yassin AMCHACHTI - 06 68 36 70 32
Responsable de la Sous-Commission des Jeunes arbitres : Tahar CHALABI - 06 62 58 38 19
Responsable Administratif, gestionnaire du secrétariat de la SCJA du secteur Nord : Jean Claude LIGOUT - 06 71 47 93 39
Gestionnaire du budget & d'arbitres solidarité : Jean-Noël FAURE - 07 60 08 56 40
CTDA : Benoît CHANDELIER par mail bchandelier@loire.fff.fr - 07 63 17 10 40
Désignateur arbitres jeunes U18/U17/LIGUE : Guillaume DUPUY - 06 88 57 47 48
Désignateur arbitres jeunes U15 : Zakaria MCHACHTI - 07 82 69 53 95
Désignateur arbitres stagiaires : Meyer JRAD - 06 65 32 27 52
Désignateur arbitres féminines : Nabil BEN BOUAZZA - 06 45 18 51 56
Désignateur des observateurs arbitres jeunes : Meyer JRAD - 06 65 32 72 73
Validateur des observations des arbitres jeunes : Sébastien DECITRE - 07 63 44 64 48
Gestionnaire des absences des arbitres : Habib TOUSNI - 06 82 90 12 36
Gestionnaire des impayés arbitres seniors et jeunes : Issa GHADAB - 06 52 68 08 97
Intendants : Daniel DOSNON - 06 15 45 13 27 - Guy RUBAT - 06 44 91 08 74
Représentant des arbitres à la commission de discipline : Joël SIMON - 06 63 69 23 83
Représentant des arbitres au comité directeur : Jean-Louis FOREST - 06 88 24 23 53
Responsable pôle formation : Victor PEREIRA - 06 16 98 37 18
Formateur au sein du pôle formation : Mourad OUNOUGH - 06 28 69 04 41

COMMUNICATION

La nouvelle adresse arbitres@loire.fff.fr doit être utilisée pour toute communication liée à l'arbitrage (CDA, questions, absences, désignation...). Lors de l'envoi, merci de bien vouloir préciser les informations suivantes : NOM, Prénom, N° licence et catégorie arbitre.

COMPOSITION DU DOSSIER DE RENOUVELLEMENT ARBITRE – SAISON 2025/2026

Votre dossier médical d'arbitre (DMA) et votre dossier administratif (formulaire en ligne) sont à transmettre au plus tard le 15 juillet 2025, au siège du District de la Loire de Football ou au siège de la Délégation du Roannais suivant votre rattachement géographique.

Merci de bien suivre les instructions (en ligne rubrique « ARBITRAGE » puis « RENOUVELLEMENT DE LICENCE »).

DOSSIER MÉDICAL ARBITRE (DMA)

Le Dossier Médical Arbitre est en ligne dans la rubrique « ARBITRAGE » puis « RENOUVELLEMENT DE LICENCE ». Il doit être envoyé par courriel en précisant la mention « **SECRET MÉDICAL** » à l'adresse suivante arbitres@loire.fff.fr au plus tard le **15/07/2025** pour toutes les catégories d'arbitres.

Les originaux doivent être conservés et archivés par l'arbitre durant toute sa carrière et peuvent être demandés par la Commission Médicale.

DOSSIER ADMINISTRATIF ARBITRE

Il est à remplir au plus tard le **15 juillet 2024** pour toutes les catégories d'arbitres.

[Je clique sur le lien du formulaire administratif.](#)

Le lien est disponible dans la rubrique « ARBITRAGE » puis « RENOUVELLEMENT DE LICENCE ».

FRAIS DE DOSSIER DLF

Il s'agit d'une cotisation annuelle incluant les dépenses liées aux frais de formation dont frais de repas des stages et assemblées, aux frais de gestion du PV électronique et aux autres frais de dossiers.

Ils sont fixés à **55 euros** pour la saison 2025/2026. **Cette somme doit être renvoyée par chèque libellé à l'ordre du District de la Loire.**

DEMANDE DE LICENCE

La demande de **licence « arbitre » est dématérialisée**. Prenez contact directement avec votre club. Pour les indépendants, le bordereau est disponible sur le site de la LAuRA Foot.

(LIEN : <https://laurafoot.fff.fr/wp-content/uploads/sites/10/bsk-pdf-manager/a38f7d984c1057bc96888da6e8ed3876.pdf>).

ARBITRES SOLIDARITÉ

Il s'agit d'une cotisation annuelle venant en aide aux arbitres et à leurs familles, ayant été touchés par des drames personnels ou ayant eu des événements heureux, dans et hors du champ de la mission arbitrale. Chaque saison, elle assure pleinement son rôle de « famille arbitrale » dans le respect des valeurs d'entraide et de solidarité en apportant un soutien moral et financier dans des traversées difficiles et heureuses de la vie. Elle est fixée à **8 euros** pour la saison 2025/2026. Vous aurez la possibilité d'effectuer votre règlement **par carte bleue (paiement sécurisé) directement via ce lien** : <https://www.payasso.fr/arbitres-solidarite-25-26/cotisations> **(nouveau)**.

Par ailleurs, pour toute demande heureuse ou malheureuse, merci de prendre contact avec M. Jean Noël FAURE, responsable d'Arbitres Solidarité, au : 07 60 08 56 40.

COTISATION UNAF

En cliquant sur le lien ci-après, vous pourrez remplir votre formulaire adhésion UNAF pour la saison 2025/2026 :

Bulletin adhésion UNAF - Saison 2025/2026

Montant des cotisations inchangé : 25 euros (jeunes moins de 21 ans) ou 40 euros (adultes) - ordre UNAF Loire.

Merci de joindre votre règlement par chèque à l'ordre de l'UNAF avec votre fiche d'adhésion puis l'envoyer à l'adresse qui correspond à votre secteur géographique.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ARBITRES

L'Assemblée Générale des Arbitres de début de saison à laquelle sont convoqués tous les arbitres y compris les jeunes aura lieu :

SAMEDI 6 SEPTEMBRE 2025 (8h30 à 18h00) – ANDRÉZIEUX BOUTHÉON

STADE ET SALLE DES FÊTES DES BULLIEUX

QUESTIONNAIRE ANNUEL

Cette saison, le questionnaire en ligne 2025/26 sera à effectuer via un formulaire en ligne en décembre 2025 et/ou janvier 2026.

FORMATION INITIALE D'ARBITRE

Vous trouverez ci-après les informations et conditions d'inscriptions pour les candidats à l'arbitrage :

<https://loire.fff.fr/arbitrage/devenir-arbitre/>

IMPAYES

Dans le cas où vous n'auriez pas reçu votre impayé, merci de prendre contact avec Issa 06 52 68 08 97 au plus tard le 30 juin 2025 (avant la clôture de la saison).

EFFECTIFS PREVISIONNELS 2025/2026

Après avoir pris connaissance des rétrogradations décidées par la Ligue à ce jour, et pris en compte les besoins des désignateurs, la CDA décide que les effectifs cibles prévisionnels des catégories départementales pour la saison 2025/2026 seront les suivants :

- Départemental 1 (D1) : **14 arbitres**
- Assistant Départemental 1 (AD1) : **10 arbitres**
- Départemental 2 (D2) : **22 arbitres**
- Assistant Départemental 2 (AD2) : **11 arbitres**
- Départemental 3 (D3) : **40 arbitres**
- Départemental 4 (D4) : **58 arbitres**
- Départemental 5 (D5) : **arbitres hors classement**

- Jeune Arbitre Départemental U18 (JAD-U18) : **41 arbitres** (hors stagiaires de la saison 2024/2025)
- Jeune Arbitre Départemental U15 (JAD-U15) : **34 arbitres** (hors stagiaires de la saison 2024/2025)

La CDA rappelle que les effectifs arrêtés à l'issue des classements / évaluations individuelles pourront être ajustés en fonction des besoins nécessaires à l'organisation des désignations, dans le cadre de ces effectifs cibles. Sur la base de ces effectifs cibles et dans l'attente, notamment, des informations définitives sur les arrêts de carrière ou de l'issue des mutations de catégorie, la CDA prévoit les mouvements sportifs suivants à l'issue des classements et évaluations de fin de saison :

- **Arbitres D1 :**
 - 3 rétrogradés de la catégorie R3 à D1
 - 4 descentes sportives en catégorie inférieure
- **Arbitres Assistants D1 :**
 - 11 descentes sportives en catégorie inférieure (*nouvellement créée*)
- **Arbitres D2 :**
 - 6 accessions en catégorie supérieure (3 par poule)
 - 6 descentes sportives en catégorie inférieure, exceptionnellement réparties de la manière suivante, compte tenu du nombre nettement inférieur d'arbitres classés dans la poule A : 2 descentes dans la poule A et 4 descentes dans la poule B
 - 1 arbitre « jeune arbitre » passant Senior et accédant directement à la D2, via son statut de major
- **Arbitres D3 :**
 - 8 accessions en catégorie supérieure (2 par poule)
 - 4 descentes sportives en catégorie inférieure, exceptionnellement réparties de la manière suivante, compte tenu du nombre nettement inférieur d'arbitres classés dans la poule B : 2 descentes dans la poule A, 1 descente dans les poules B et C, et aucune descente sportive en catégorie inférieure, à titre exceptionnel, dans la poule D
 - 1 arbitre « jeune arbitre » passant Senior et accédant directement à la D3
- **Arbitres D4 :**
 - 12 accessions en catégorie supérieure (3 par poule)
 - Aucune descente sportive en catégorie inférieure

Les classements, toutes catégories, paraîtront le jeudi 26 juin à 12h, sur le site officiel du District